LE CADRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes de 3 500 habitants et plus et aux EPCI l'organisation d'un débat au sein du conseil municipal/communautaire sur les orientations générales du budget à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

- Une délibération prend acte de la tenue du débat sans avoir de caractère décisionnel.

<u>Objectifs du D.O.B. :</u>

- ✓ Exposer les contraintes externes influençant la situation financière de la collectivité
- ✓ Constater l'évolution des budgets antérieurs sur la base des principaux postes budgétaires
- ✓ Conforter une dynamique dans la gestion des budgets de fonctionnement, d'investissement, de la fiscalité et de l'endettement
- ✓ Impulser de nouveaux projets de développement
- ✓ Organiser, anticiper, décider la nouvelle organisation communautaire

Bassin de Gannat
communauté de communes

QUELQUES INDICATEURS MACRO ECONOMIQUES

Le projet de loi de finances pour 2016 , présenté le 30 septembre dernier au conseil des Ministres, a été adopté définitivement le 29 décembre 2015.

Plusieurs indicateurs économiques sont précisés dans la loi 2015-1785, et notamment:

- ✓ Une inflation estimée à 1% pour 2016 (contre 0,1 % en 2015).
- ✓ Une croissance du PIB en volume de 1,5% (1% en 2015).
- ✓ Une dette publique dépassant 2 100 Milliards d'euros.
- ✓ Un déficit public évalué à 3,3% du PIB en 2016 et estimé à 3,8% du PIB en 2015. (*cf critère de Maastricht 3% maxi*).
- ✓ Un taux de chômage de 10,3% au 2ème trimestre 2015.

Des contraintes

L'IMPACT SUR NOTRE INTERCOMMUNALITE ET LES CHOIX ASSUMES EN 2015

- **Baisse de la dotation Globale de Fonctionnement**
- **Compensation péréquation horizontale**
- **Augmentation de la fiscalité locale sur 2015**

Bassin de Gannat
communauté de communes

L'IMPACT SUR NOTRE INTERCOMMUNALITE ET LES CHOIX ASSUMES EN 2015

- **Augmentation des taux**

- **Résultats _ Taxes foncières et d'habitation (Article 73 111)**

2014	2015 (Budget)	2015 (Réalisé)
551 940 E	688 371 E	709 561 E

L'IMPACT SUR NOTRE INTERCOMMUNALITE ET LES CHOIX ASSUMES EN 2015

Affectation des résultats de fonctionnement 2015

FONCTIONNEMENT			
Dépenses de l'exercice		*(2014: - 2 899 644,02)*	-2 899 283, 17
Recettes de l'exercice			3 063 246, 65
			---
	1 - Résultat de l'exercice		+ 163 963, 48
	2 - Résultat reporté		+ 67 549, 19
			---
	3 - Situation nette au 31/12 (1+2)		+231 512, 67

LES OBJECTIFS 2016
UNE VOLONTE CONTINUE DE MAITRISER NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Stabilité des dépenses de fonctionnement comme en 2015, mais prise en compte du tableau général des effectifs.
- ✓ Non recours à l'augmentation de la fiscalité locale
- ✓ Une organisation structurée « limitant » les dépenses de personnels nécessaires à la mise en place des projets
- ✓ Une mutualisation renforcée
- ✓ L'incitation des groupements de commande

LES OBJECTIFS 2016
UNE VOLONTE CONTINUE DE MAITRISER NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **Présentation tableau des effectifs au 1er Janvier 2016**

  obligation légale

POSTE	CREATION	STATUT	BASE DE REMUNERATION
	date	Titulaire/Contractuel/CDG 03	Indice brut
attaché principal (35h)	01/03/2012	Titulaire	IB 712
attaché (35h)	01/01/2008	CDD	IB 379
attaché (35h)	01/01/2014	CDD	IB 466
éducateur principal de jeunes enfants (35h)	01/01/2015	Titulaire	IB 441
éducateur principal de jeunes enfants (35h) (1)	01/01/2016	Titulaire	IB 514
adjoint administratif 2ème classe (35h) (2)	01/01/2016	CDG03	IB 340
adjoint administratif de 2ème classe (35h)	01/01/2007	Titulaire	IB 351
auxilliaire puéricultrice principal de 2ème classe (35h)	01/11/2013	Titulaire	IB 465
auxilliaire puériculture de 1ère classe (35h)	28/06/2007	Stagiaire	IB 342
adjoint technique de 2ème classe (35h)	01/01/2007	Titulaire	IB 356
adjoint technique de 2ème classe (10h) (3)	01/11/2015	CDD	IB 341
atsem principal de 2ème classe (35h)	01/01/2015	Titulaire	IB 375
atsem 1ère classe (35h)	01/01/2016	Titulaire	IB 349
atsem 1ère classe (35h) (4)	01/01/2016	En cours de recrutement	En cours de recrutement
atsem 1ère classe (35h)	01/03/2011	Titulaire	IB 349

1 adjoint administratif en accroisement temporaire d'activités (12 heures) CDD

1 secrétaire de mairie (5h) par CDG03

(1) 1/2 temps jusqu'au 31/12/2015-Nécessité que le poste de direction passe à temps complet par rapport aux nouvelles conditions d'accueil des enfants

DES MARGES DE MANŒUVRES RECHERCHEES POUR UN PROGRAMME D INVESTISSEMENT

- Complémentarité des programmes d'action de financement
  - FRADDT (Auvergne +): 502 948 €
  - CDTA (Contrat Territoire Allier): 453 102 €

- Demande de fonds état: DETR, plan local d'investissement, appels à projet

- Demande de fonds européens

Des projets de développement

- ✓ **4 axes de programmes:**
  - Les zones économiques et le numérique
  - L'innovation dans un lieu de vie intergénérationnel
  - L'aménagement de la voie verte
  - Lancement de l'étude tiers lieu à vocation territoriale
- ✓ **Une stratégie:**
  - L'appartenance à la dimension métropolitaine

- ✓ **Des axes complémentaires:**

  - Le développement touristique, appels à projet à travers les fonds massifs et le SMAT
  - La participation aux projets de pays

- ✓ **Des politiques toujours en présence:**

  - OPAH et amélioration de l'habitat
  - Les chantiers d'insertion
  - La petite enfance
  - Contrat Territoire Sioule
  - Politique du tourisme

L'IMPACT DE LA LOI NOTRE

Une année de préparation et de décision: la réforme de l'intercommunalité

- ✓ Une réforme qui s'applique au territoire de la Comcom Bassin de Gannat
- ✓ Le choix d'un territoire
- ✓ Les travaux de la CDCI et traitement des demandes

Une année de préparation et de décision: la réforme de l'intercommunalité

✓ Les données financières (source DGFIP)

Le montant de DGF issu de la fusion prend en compte le montant de DGF 2015 et la contribution au redressement des finances publiques pour 2016

FPU

	CC LAPALISSE	CC VARENNES FORTERRE	TOTAL				Gain
DGF 2015	506074 €	373490 €	879564 €				241252 €
FUSION			1120816 €				

FPU

	CC ST POURCINOIS	CC GANNAT	C Sioule Colettes et Bouble			TOTAL	Gain
DGF 2015	845048 €	120471 €	31155 €			996674 €	335981 €
FUSION						1332655 €	

FPU

	CC VAL DE BESBRE	CC LE DONJON VA LIBRE	TOTAL				Gain
DGF 2015	655813 €	229599 €	885412 €				105119 €
FUSION			990531 €				

FPU

	CA MOULINS	CC Chevagnes	CC Pays de Lévis			TOTAL	Gain
DGF 2015	5469136 €	70166 €	1022 €			5540324 €	815497 €
FUSION						6355821 €	

FA

	CC BOCAGEBOURBONN	CC BOCAGE SUD	TOTAL				Gain
DGF 2015	17250 €	29403 €	46653 €				93414 €
FUSION			140067 €				

FPU

	VVA	C MONTAGNE BOURBONNAIS	TOTAL				Gain
DGF 2015	7924767 €	144368 €	8069135 €				1403061 €
FUSION			9472196 €				

FPU

	CA MONTLUCON	CC VAL DE CHER	CC PAYS D'HURIEL	C PAYS MARCILLA	C PAS TRONCAIS	TOTAL	Gain
DGF 2015	8031309 €	240299 €	107077 €	24749 €	189874 €	8593308 €	2102611 €
FUSION						10695919 €	

FA

	CC MONTMARAULT	CC COMMENTRY	TOTAL				Gain
DGF 2015	75120 €	-182798 €	-107678 €				279192 €
FUSION			171514 €				

Ces simulations ont été réalisées sur la base des fiches DGF 2015 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre. Elles ont un caractère purement indicatif et ne sauraient engager les services de l'État.

La réforme de l'interco

	Produits 2015 CC SIOULE COLETTES & BOUBLE (FA)		Produits 2015 CC BASSIN DE GANNAT (FA)		Produits 2015 CC PAYS SAINT POURCINOIS (FPU)		EPCI fusionné (FPU)			Points d'attention	
	Taux	Produits nets EPCI	Taux	Produits nets EPCI	Taux	Produits nets EPCI	Taux	Lissage	Produits attendus EPCI		
TH	Taux additionnel 2,49%	164 202 €	Taux additionnel de 2,34%	351 720 €	Taux additionnel 10,89%	2 105 481 €	TMP 11,31%	Non	4 632 502 €	Politique d'abattement à harmoniser	
THLV	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
TFB	Taux additionnel 1,38%	65 933 €	Taux additionnel de 1,38%	173 035 €	Taux additionnel 0%	-	TMP 0,659%	12 ans	232 134 €	Durée de lissage	Méthode TMPI
TFNB	Taux additionnel 4,45%	38 032 €	Taux additionnel de 2,92%	29 694 €	Taux additionnel 1,54%	29 127 €	TMP 2,50%	12 ans	94 078 €	Durée de lissage	Méthode TMPI
TAFNB	Perçu par les communes (6 502€)	0 €	Perçu par les communes (20 729€)	0 €	Taux 37,57%	18 918 €	Taux 37,57%	-	46 149 €		
CFE HZ	Taux additionnel 3,48%	64 592 €	Taux additionnel 2,75%	132 313 €	Taux 25,07%	1 785 030 €	TMP 28,15%	5 ans	3 978 922 €	Durée de lissage	Bases minimum
CFE EZ	Taux 31,26%	31 273 €	Taux 26,52%	16 294 €	-	-	-	-	-		
CFE EOL	-	-	Taux 29,52%	2 383 €	-	-	-	-	-		
TASCOM	Perçu par les communes (4 159€)	0 €	Perçu par les communes (130 389€)	0 €	Taux légal	76 504 €	Taux légal	-	211 052 €		
CVAE	Perçu par les communes (483 435€)	22 618 €	Perçu par les communes (94 895€)	54 572 €	Taux légal	849 831 €	-	-	1 505 351 €		
IFER	31 471 € perçus par les communes	0 €	64 633 € perçus par les communes	6 107 €	Taux légal	1 232 660 €	Taux légal	-	1 334 871 €		
TEOM	Taux selon commune	780 647 €	Taux selon commune	1 651 297 €	Taux selon commune	2 074 542 €	Taux selon commune	-	4 506 486 €	Délibération TEOM	
FNGIR	-	-63 204 €	-	6 130 €	-	-1 250 490 €	-	-	-1 307 564 €		
DCRTP	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

- Simulations fiscales réalisées à la demande des collectivités
- Passage en FPU au 01/01/16 pour la CC Sioule Colettes et Bouble

Bassin de Gannat
communauté de communes

Points d'attention

Politique d'abattement en matière de taxe d'habitation:

- Abattements concernés : abattement général à la base, abattements pour personnes à charge, abattement spécial à la base, abattement spécial personnes handicapés.
- Les CC BASSIN DE GANNAT et SIOULE COLETTES ET BOUBLE n'avaient pas de politique d'abattement propre
- La CC PAYS SAINT POURCINOIS a une politique d'abattement propre depuis 2011.

Attention : il devra être procédé à une harmonisation. Les trois EPCI devront se déterminer avant le 1er octobre 2016 pour adopter une politique d'abattement commune.

- Dès lors que l'EPCI définit sa politique d'abattements propre, celle-ci peut présenter des différences avec celles appliquées par les communes, et se trouve de surcroît calculée sur la valeur locative moyenne de l'EPCI.

Les bases de TH sont donc recalculées en conséquence et peuvent varier de manière significative.

Durée de lissage :

- impôts ménages : le maximum de 12 années a été retenu. Cette durée peut être réduite.
- CFEHZ : une durée de lissage de droit de 5 années a été déterminée (le rapport entre le taux le plus bas et le taux le plus haut est compris entre 50 % et 60 %). Elle peut être augmentée dans la limite de 12 années par l'EPCI.

Méthode TMPI (méthode des taux moyens pondérés intercommunaux) :

- il existe deux méthodes de calcul du taux moyen pondéré pour les taux ménages, mais seul le choix de la méthode des taux moyens pondérés intercommunaux permet de procéder à un lissage des taux.
- les TMP des impôts ménages figurant dans le tableau ci-dessus ont été calculés selon cette méthode.

Bases minimum de CFE :

- En l'absence de délibération du nouvel EPCI ► la 1ère année (2017), les bases minimum antérieures de chaque EPCI continuent de s'appliquer.
  ► les années suivantes (à partir de 2018), on retient la moyenne des bases minimum, pondérée par le nombre de redevables soumis à cotisation minimum en 2017.
  Un dispositif de convergence peut être adopté sur délibération (sous conditions).
- Sur délibération, l'EPCI fusionné peut délibérer dès 2017 sur un barème de base minimum (6 tranches en fonction du CA).

Régime harmonisé de TEOM :

- Les trois EPCI sont d'ores et déjà soumis au régime unique de la TEOM.
- Délibérer sur la perception de la TEOM avant le 15/1/2017.

Une année de préparation et de décision: la réforme de l'intercommunalité

Méthode de travail

- ✓ L'homogénéisation de la fiscalité et les choix à mener
- ✓ L'inventaire des compétences
- ✓ Le choix de la gouvernance
- ✓ L'écriture d'un projet de territoire